

Résumé : Contrairement à l'opinion communément admise en éthique climatique, cet article veut montrer que différentes considérations en matière d'équité deviennent pertinentes dans les quatre domaines de l'action climatique (atténuation, adaptation, pertes et préjudices, et géo-ingénierie). En effet, ces différents domaines de la protection du climat impliquent des droits et des charges différents, qu'il convient de distinguer. Mais des principes de justice différents ne sont pas nécessairement requis pour chaque domaine. Il s'agit plutôt de spécifier et de pondérer différemment les principes standards de la justice climatique.

Mots-clés : justice climatique, atténuation, adaptation, géo-ingénierie, Accord de Paris